



AVIS D'ATTRIBUTION ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2024-09 PRESTATIONS DE FERMETURE DES LOCAUX ET DE SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS – SITES DE RENNES ET SAINT-BRIEUC

2 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les prestations suivantes :

- de gardiennage et de surveillance des bâtiments de l'Université Rennes 2, sur les sites de Rennes et Saint-Brieuc (Lot 1),
- de surveillance des événements exceptionnels qui ont lieu sur les sites rennais de l'Université Rennes 2 (Lot 2).

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure mise en œuvre

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).
Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire par lot passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum, par lot, pour la durée totale de l'accord-cadre de :

- Lot n°1 : 2 330 000 € HT,
- Lot n°2 : 300 000 € HT.

3.3 – Allotissement

Le présent accord-cadre est décomposé en lots traités par marchés séparés :

- **Lot 1** : Gardiennage et surveillance des bâtiments - Sites de Rennes et Saint-Brieuc
- **Lot 2** : Surveillance des événements exceptionnels - Sites de Rennes

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.



3.6 – Variantes

3.6.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.6.3 – Variantes facultatives à l'initiative du candidat

Non autorisées.

3.7 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter du **1^{er} juillet 2024** pour une période d'1 an, reconductible tacitement 3 fois 1 an, soit une durée totale maximale de 4 années.

En cas de changement de titulaire, une période de préparation est prévue **du 1^{er} au 30 juin 2024**.

3.8 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent accord-cadre sont à exécuter sur le site suivant :

Sites de RENNES (lots 1 et 2) :

- Campus universitaire Villejean,
- Campus universitaire La Harpe

Sites de SAINT BRIEUC (lot 1 uniquement) :

- Campus universitaire Mazier
- Gymnase de la Vallée.

3.9 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique appréciée au regard du CRTA et du mémoire technique
- Politique sociale de l'entreprise (20 %)	
- Moyens humains et organisationnels (10 %)	
- Qualifications, références et formations (10 %)	
- Organisation proposée, méthodologie de travail (20 %)	
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera calculé au vu du coût de la prestation forfaitaire récurrente

Lot 2 :



Critère	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique appréciée au regard du CRTA et du mémoire technique
- Politique sociale de l'entreprise (10 %)	
- Moyens humains et organisationnels (10 %)	
- Qualifications, références et formations (10 %)	
- Organisation proposée, méthodologie de travail (30 %)	
2. Prix HT (40 %)	Le critère prix sera calculé au vu du BPU

5 – Analyse des offres

Lot 1 – Gardiennage et surveillance des bâtiments - Sites de Rennes et Saint-Brieuc

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Lot 2 – Surveillance des évènements exceptionnels - Sites de Rennes

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

6 – Attribution

Lot 1 – Gardiennage et surveillance des bâtiments - Sites de Rennes et Saint-Brieuc

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : SERIS SECURITY – 6 Rue du Général de Larminat– 75015 PARIS

SIRET : 788 213 825 00 987

Département de l'entreprise : 75 – Département de PARIS

Adresse mail : adv@seris.fr

Téléphone : 02 40 22 22 20

L'entreprise est une PME : Non

Date de notification du marché : 07/05/2024

Valeur totale finale du lot : 2 330 000 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui



Lot 2 – Surveillance des évènements exceptionnels - Sites de Rennes

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non
Nom de l'attributaire : SAS ARKA SENTINELLE PREVENTION – 15 avenue d'Ouessant– 35170 BRUZ
SIRET : 803 415 934 00022
Département de l'entreprise : 35 – Ille-et-Vilaine
Adresse mail : exploitation@groupe-sentinelle.fr
Téléphone : 02 99 50 14 21
L'entreprise est une PME : Oui

Date de notification du marché : 16/05/2024
Valeur totale finale du lot : 300 000 € HT
Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

7 – Procédures de recours

La décision du 18/04/2024 de la Commission de la Commande Publique attribuant le présent accord-cadre, peut faire l'objet d'un recours devant les instances citées ci-dessous, dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

7.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
SIRET : 173 500 059 00014

7.2 – Coordonnées du comité consultation régional

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

8 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP



L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

9 – Publicité

9.1 – Avis d'Appel Public à la Concurrence

Avis BOAMP n° 24-24596

Date d'envoi à la publication : 28/02/2024

Date de publication : 29/02/2024

Avis JOUE n° 125070-2024

Date d'envoi à la publication : 28/02/2024

Date de publication : 29/02/2024

9.2 – Avis d'attribution

Date d'envoi à la publication du présent avis : 27 mai 2024